

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-84-180926-12

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean GARNIER CASTELLI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient représentés : Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI par M Christian PAOLI ; M Jean-Jacques FRATICELLI par M Jean-rené VACHER ; M Pierre-Louis PIERI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; M Vincent SUSINI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Karine CHATOT par M Yann EMON.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 21	Absents : 0	Représentés : 6	Votants : 27
Vote pour : 27	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 11/09/2026	Convocation : 11/09/2026			

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les crédits prévus à l'article 65748 chapitre 65 du budget primitif 2026 ;

Vu les demandes de subventions formulées par les associations ;

Il est rappelé aux élus, siégeant aux conseils d'administrations des associations ayant déposé un dossier de demande de subvention, qu'ils devront quitter la séance au moment du vote d'octroi des aides financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer des subventions parmi les demandes faites par les associations qui ont déposé un dossier cette année, et figurant sur le tableau ci-après :

Associations	Montant attribué
AMICALE SAPEURS POMPIERS GHISONACCIA	500,00€
ANIMA	5000,00€
ASSOCIU DI U SUCORSU MUNTAGNOLU	100,00€
FIUMORBU CLUB PHOTO	2000,00€

L'ONDA FIUMORBACCIA
SCONTRI DI PRUNELLI
TOTAL

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

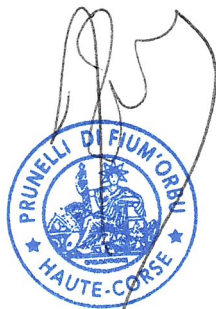
ID : 02B-212002513-20260918-DEL84_180926_12-DE

14200,00€

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



**Délibération
N° DEL-84-180926-12**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, ou via télérecours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.